N°: 2006-06-21
Service : Marchés Publics

OBJET : AMENAGEMENT DU PASSAGE DE LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales;
Vu le Code des Marchés Publics;
Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins a décidé de procéder à l'aménagement du Passage de la Ville. Le montant prévisionnel de l'opération au stade du dossier de consultation s'élève à 215 000 € HT. Afin d'attribuer les marchés de travaux afférents à cette opération, une procédure de consultation par appel d'offres ouvert va être lancée et un avis d'appel public à concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. L'opération est composée de 1 lot dont vous trouverez ci-dessous l'estimation financière.

Lot n°1 : aménagement d'une voie piétonne
Estimé à 215 000 € HT

- DELIBERE -

A LA MAJORITE des membres présents

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés de travaux relatifs aux travaux d'aménagement du Passage de la Ville avec les entreprises désignées par la Commission d'appel d'offres et dans la limite des crédits disponibles;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés au budget 2006, chapitre 23; fonction 822; article 2312.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET